

7.3

20
24

34^e CONGRÈS
FNEEQ-CSN
4 – 7 JUIN
CHICOUTIMI

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

ÊTRE
HUMAIN



Le comité de surveillance, composé de Madame Lynda Higgins et de Messieurs Martin Letendre et Mario Roy, a fait l'examen du rapport financier de la FNEEQ pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Le comité s'est réuni¹ les 15 et 16 mai 2024 et a consulté Messieurs Benoit Lacoursière et Michaël Poirier ainsi que Madame Annie St-Amant. Des explications satisfaisantes ont été fournies sur les écarts significatifs observés entre les montants réels et les prévisions budgétaires.

Le rôle du comité de surveillance est décrit à l'article 10.05 des statuts et règlements de la FNEEQ et consiste notamment à :

- Surveiller les finances et l'application des règlements de la fédération ;
- Examiner toute dépense extraordinaire non prévue au budget ;
- Examiner les rapports semestriels de la trésorerie sur l'administration générale de la fédération ;
- Faire au comité exécutif, au bureau fédéral, au conseil fédéral et au congrès fédéral, les recommandations qu'il juge utiles.

Le comité a mis l'accent sur sa responsabilité d'informer judicieusement les instances quant aux grands enjeux budgétaires.

Le contexte de la pandémie a affecté plusieurs postes budgétaires. Des réunions normalement prévues en présence ont été tenues en mode télétravail durant une partie de l'exercice de 36 mois ; les dépenses encourues sont donc moindres pour la plupart des postes budgétaires. Cependant, la reprise des réunions en présence ainsi que l'augmentation du coût de la vie gonflent les dépenses de certains postes budgétaires en l'occurrence liées aux frais de séjour et de déplacement. Des analyses plus approfondies sont présentées tout au long du rapport aux postes appropriés.

¹ Pour des raisons de santé, Madame Higgins était absente à cette réunion.

Liquidités

Au 1^{er} janvier 2021, les liquidités *Encaisse et placements* de la fédération étaient de **6 743 574 \$**. Nous avons constaté que, pour l'exercice de 36 mois, ce montant a augmenté de **764 132 \$**, atteignant **7 507 706 \$** au 31 décembre 2023.

Surplus

Amenons quelques précisions sur le *Passif du bilan* et, conséquemment, sur l'état de nos *Surplus accumulés cumulatifs*. L'état de nos surplus accumulés est de **7 030 106 \$**. Un montant de **176 500 \$** doit être réservé pour le *Passif au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite*. Ce montant, qui était de **286 600 \$**, vient d'être établi par la firme d'actuaire (exercice effectué aux trois ans). La capitalisation du régime de retraite semble donc sur la bonne voie.

Remarque sur les états financiers

Concernant l'analyse poste par poste, le comité constate certains dépassements.

Pour le fonds général

Revenus

- Les revenus de la fédération ont été supérieurs à la prévision budgétaire. En effet, le total des revenus reçus dépasse le million. Précisons que les revenus d'intérêts (252 % au-dessus de la prévision) reflètent la hausse des taux d'intérêts. Le comité de surveillance considère que cette augmentation des revenus devra être prise en compte lors des prochaines prévisions budgétaires.

Dépenses

Bloc Personnel

- Des dépassements significatifs de 44 % ont été observés pour le poste *Frais de séjour*, de 74 % pour le poste *Frais de formation et réunions d'équipe* et de 17 % pour le poste *Gestion du personnel*. En ce qui a trait au poste *Frais de séjour*, la multiplication des réunions explique ce dépassement. Des mises à jour exigées par le Barreau constituent une grande partie des dépenses pour le poste *Frais de formation et réunions d'équipe*, alors que les coûts de convention expliquent le dépassement pour *Gestion du personnel*. Il est à noter que les dépenses pour l'ensemble du bloc *Personnel* ne

dépassent pas les prévisions budgétaires.

Bloc *Exécutif*

- Le dépassement de 6 % du poste *Libérations* (79 876 \$) est dû à un chevauchement à la vice-présidence du regroupement université après le congrès de 2021. Cette situation n'est pas exceptionnelle dans le contexte des renouvellements de mandats; elle pourrait donc être prévue au budget.
- Les dépenses pour le poste *Frais de séjour* sont représentatives de l'augmentation du coût de la vie. Au terme du présent exercice, le dépassement se chiffre à 46 125 \$.

Bloc *Communications*

- Le poste *Abonnements et documentation* a augmenté substantiellement en raison d'une forte hausse des coûts d'édition. Après un examen de ce compte, nous constatons que les abonnements aux plateformes Zoom, Survey Monkey et Thomson Reuters ainsi que les contributions à l'IRIS et au Portail du réseau collégial occupent une grande partie des dépenses de ce compte.
- Les négociations du secteur public ont engendré davantage de demandes en ce qui a trait à la traduction, d'où le dépassement de 17 735 \$ à ce poste.

Bloc *Instances*

- Le poste *Conseil fédéral* dépasse de 60 % le budget. Le Conseil fédéral extraordinaire de septembre 2022, non prévu au budget, explique en grande partie ce dépassement. Notons que le conseil fédéral de décembre 2023, mais reporté en janvier, apparaîtra dans les états financiers du prochain exercice.

Bloc *Application des conventions*

- Les sommes dépensées pour le poste *Arbitrages* n'atteignent que 56 % du budget. Cependant, certaines causes ont été renvoyées au service juridique de la CSN justifiant le dépassement du poste *Frais juridiques* de 26 %. Dans leur ensemble, les dépenses des postes liées à l'*Application des conventions* atteignent 91 % du budget.

Bloc *Activités Internationales*

- Une analyse du compte *Affiliation internationale* révèle que, du montant total de 207 479 \$, 194 665 \$ furent dépensés pour notre adhésion à l'Internationale de l'éducation, 12 328 \$ furent dépensés pour le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation

(CSFEF) et 480 \$ furent dépensés pour le CISO.

L'excédent *des revenus sur les dépenses* s'élève donc à **566 482 \$**, alors que le budget prévoyait un déficit de **760 593 \$**. Cet écart entre le réel et les prévisions est donc de **1 327 075 \$**. Cela s'explique simplement par une économie des dépenses budgétisées de 1,5 % conjuguée à des revenus supérieurs de 5 %

Pour le bureau fédéral :

À la lumière de ces observations, le comité recommande de recevoir les rapports financiers du fonds général en date du 31 décembre 2023.

Pour le congrès :

À la lumière de ces observations, le comité recommande d'adopter les rapports financiers du fonds général en date du 31 décembre 2023.

Pour le fonds de négociation

Le comité de surveillance des finances constate quelques dépassements notamment dans les frais de séjour et de déplacement pour les regroupements cégep et université.

Bloc Regroupement cégep

- Le poste *Réunions* présente un dépassement de **159 %** soit **796 755 \$**. Ce montant reflète les activités liées à la négociation des conventions collectives; tournée des syndicats, multiplication des réunions de l'ASPPC, du Front commun, etc.
- Pour le comité de négociation, la situation est semblable : le poste *Frais de séjour et de déplacement* présente un dépassement de **118 %** soit **106 033 \$**.

Bien que les postes *Réunions* et *Frais de séjour et de déplacement* présentent des dépassements majeurs, le total des dépenses pour l'ensemble du *Regroupement cégep* présentent un dépassement de **31 %**, soit **711 808 \$**. Il est entendu que la conclusion des négociations en janvier 2024 engendrera des dépenses pour le prochain exercice financier. Somme toute, une baisse des dépenses est à prévoir pour le comité de négociation.

Bloc *Regroupement privé*

- Le poste *Réunions* dépasse de 93 % (37 031 \$) le montant prévu. Davantage de réunions tenues à l'extérieur de Montréal expliquent ce dépassement.
- L'analyse du poste *Appui à la négociation* révèle que seulement 17 % du montant budgétisé a été dépensé. Une dizaine de syndicats ont présenté des réclamations. Le comité a été informé que plusieurs réclamations sont attendues ou en attente de traitement à ce poste et que des démarches sont présentement en cours pour solliciter les syndicats concernés afin de les inviter à faire leurs réclamations. Par contre, nous constatons que, pour plusieurs syndicats, la situation s'avère difficile pour faire des réclamations.

Bloc *Regroupement université*

- Le poste *Frais de séjour et de déplacement* présente un dépassement de 44 % (11 076 \$). Par contre, l'organisation du travail a fait en sorte que les dépenses liées aux *Frais du loyer* ont drastiquement diminué. Dans l'ensemble, l'addition de ces deux postes budgétaires révèle que des économies ont été réalisées.

Le budget total du fonds de négociation présente un déficit de **117 150 \$**, alors qu'un déficit de **208 239 \$** était budgétisé. Ce déficit moindre est attribuable aux économies des regroupements privé et université ainsi qu'à une hausse des revenus de 13 %.

Pour le bureau fédéral :

Par conséquent, le comité recommande de recevoir les rapports financiers du fonds de négociation en date du 31 décembre 2023.

Pour le congrès :

Par conséquent, le comité recommande d'adopter les rapports financiers du fonds de négociation en date du 31 décembre 2023.

Pour le fonds d’administration des ristournes d’assurances,

Le comité de surveillance des finances constate que le surplus accumulé s’élevait à **10 985 458 \$** au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2022, ce surplus a augmenté à **12 728 598 \$**, puis, au 31 décembre 2023, ce même surplus a diminué à **10 502 944 \$**. Cette évolution s’explique essentiellement par un *congé de primes* de **5 836 762 \$**.

Pour le bureau fédéral :

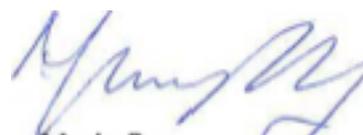
Par conséquent, le comité recommande de recevoir les rapports financiers du fonds d’administration des ristournes d’assurances en date du 31 décembre 2023.

Pour le Congrès :

Par conséquent, le comité recommande d’adopter les rapports financiers du fonds d’administration des ristournes d’assurances en date du 31 décembre 2023.



Martin Letendre



Mario Roy